



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR
63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

CD51.R1 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD51.R1

**ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF
AU TERME DES MANDATS DE L'ARGENTINE,
DU GUATEMALA ET D'HAÏTI**

LE 51^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que le Brésil, le Chili et El Salvador ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de l'Argentine, le Guatemala et Haïti,

DÉCIDE :

1. De déclarer que le Brésil, le Chili et El Salvador ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.

2. De remercier l'Argentine, le Guatemala et Haïti pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 28 septembre 2011)